

Les Jeunes MR suggèrent de lisser la fiscalité dans le temps en débutant sa vie active par un taux d'imposition réel plus faible.

Aujourd'hui, la combinaison d'un taux d'imposition élevé pour la tranche supérieure et d'une très faible progressivité des tranches d'imposition place la Belgique parmi les pays les plus lourdement taxés. Le système de taxation belge est caractérisé notamment par un des taux d'imposition les plus élevés au monde - la Belgique se retrouve en 2ème place derrière la France. Ainsi, le taux d'imposition varie entre 25 à 50%. De plus, notre système de taxation est caractérisé par un manque de progressivité dans les taux d'imposition.

À l'heure actuelle, un jeune salarié sur le marché de l'emploi depuis peu apparaît davantage pénalisé qu'un fonctionnaire proche de la pension légale en matière fiscale. Concernant les avantages fiscaux - les dépenses déductibles, les réductions et les crédits d'impôt -, peu d'entre eux peuvent bénéficier à la réalité d'un jeune sur le marché de l'emploi depuis peu. En effet, les avantages fiscaux concernent essentiellement l'habitation propre et unique, les intérêts hypothécaires, les amortissements en capital d'emprunt hypothécaire, les primes d'assurance-vie individuelles, les épargnes pension, les assurances groupe et fonds de pension, l'acquisition de voitures propres, les chèques ALE et les titres-services ou encore les dépenses en vue d'économiser l'énergie.

D'un point de vue pratique, nous pourrions lisser la fiscalité dans le temps en débutant sa vie active par un taux d'imposition réel plus faible via notamment une réduction du précompte professionnel durant les cinq premières années et la virtualisation d'une charge.[1]